



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du lundi 27 mars 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20230327-DLCA2023_08-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 27 mars 2023, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 21 mars 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Monsieur Alexandre CHATAIGNER, membres élus.

Monsieur Adam BEN BRAHIM – Madame Martine JARLAN – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline NICAISE à Madame Martine JARLAN.

Absents excusés :

Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ - Madame Emilie PEZET – Monsieur Vincent GENAUZEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 15 heures.

2023-08 RESSOURCES HUMAINES : Création de poste – Service de transport à la demande

Rapporteur : Monsieur le Président

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique afin d'assurer le service du transport à la demande (TAD).

Il propose donc de créer :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet de 20 heures par semaine ;
- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIÈRE	CAT	Cadre D'emploi	GRADE	Temps de Travail	Effectif actuel	Modification	Effectif nouveau
TECHNIQUE	C	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique	20 h	0	+1	1

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (20 heures par semaine) pour le service de transport à la demande ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant.
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :